« LES AMIS DE CUREMONTE »

Siège : Mairie de Curemonte 19500 CUREMONTE

47ème assemblée générale 2015, le dimanche 2 août 2015.

Ordre du jour de l'assemblée :

- ***Rapport moral et compte-rendu d'activité de l'exercice 2014 ;***
- ***Compte-rendu financier de l'exercice 2014 ;***
- ***Présentation des statuts actualisés soumis au vote de l'AG ;***
- ***Actualité de l'association, perspectives et projets ;***
- ***Votes :***
  - ***Taux de cotisations ;***
  - ***Statuts actualisés 2015***
  - ***Renouvellement du conseil d'administration***
- ***Discussion générale et questions diverses.***

Mesdames, Messieurs, chers amis.
Bonjour à toutes et à tous, je suis heureux de vous accueillir à Curemonte dans cette salle plutôt inhabituelle et inattendue qu'est l'église Saint Barthélemy où nous sommes réunis… Vous aurez tout loisir de l'admirer… Elle est magnifique…
Je vous dis un grand merci pour votre présence, votre fidèle amitié et surtout votre soutien à notre action au service de Curemonte.
Comme je le fais depuis plus de dix ans, j'ouvre cette **quarante septième Assemblée Générale** de notre association avec plaisir et émotion. Notre fondateur Jean Lalé nous a quittés en 2005, il y a dix ans déjà, je salue sa mémoire et son action de visionnaire au service de notre village de Curemonte.
Je salue aussi la présence de
Madame Marie-Claude Pécouyoul, Maire de Curemonte, membre actif de notre association et ancien membre de notre CA,
Jean-Claude Boisdevésy, délégué régional de la Fondation du Patrimoine,
Veuillez excuser l'absence de
notre présidente d'honneur, Mireille Lalé,
et de Jean Marit à qui je souhaite meilleure santé …

Je salue bien entendu tous les membres du Conseil d'Administration ici présents à mes côtés et les remercie de leur présence et de leur engagement.
Aujourd'hui nous vous présenterons et vous demanderons d'approuver les bilans relatifs à la période du 1/1/2014 au 31/12/2014 selon les nouvelles dispositions adoptées en 2012.

1- Compte-rendu d'activité.

Notre association aura 46 ans à la fin de ce mois d'août. C'est une belle longévité marquée par la constance de l'action au service de Curemonte. Nous pouvons en être fiers mais n'oublions pas qu'il reste encore beaucoup à faire, tout particulièrement avec les travaux de l'église Saint Hilaire de la Combe.
Selon l'usage, je salue tout d'abord la mémoire des adhérents disparus depuis notre AG précédente :
Marie-Louise THOMASSON, décédée à Brive fin août 2014 dans sa 100ème année.
Catherine LALE, décédée à Brive le 18 septembre 2014 à l'âge de 53 ans.
Paule GENDRE, décédée à Paris en octobre 2014, elle avait rejoint notre association depuis 2012.
Marie-Thérèse HERLÉDAN (née PUIJALON), décédée le 24 octobre 2014. Historienne, amie de Curemonte de longue date, elle a beaucoup œuvré pour Curemonte et a publié quelques articles dans la revue Lemousi.
Jacques PUIJALON, décédé le 5 décembre 2014 dans sa quatre vingt septième année, frère de Marie Thérèse HERLEDAN, ami de Curemonte de longue date.
Kees OKX, décédé à Gintrac le 17/1/2015. Il était un ami de Curemonte et artiste peintre de renommée internationale. Kees avait exposé ses œuvres à l'église de La Combe au printemps 2014, nous lui avons consacré une exposition hommage en avril-mai 2015.

Marie-Louise NOUAL de La Combe à Curemonte, décédée le 16 février 2015. Elle était membre des Amis de Curemonte comme son fils Bernard NOUAL.
Marcelle ESCARAVAGE décédée le 17 février 2015. membre des Amis de Curemonte, elle était l'épouse d'Antoine ESCARAVAGE, membre fondateur de l'association et maman de Jean-Claude et Guy ESCARAVAGE eux aussi amis de Curemonte.
Paul KILEMNIK décédé à Paris le 4 juillet 2015. Membre de longue date des Amis de Curemonte, artiste peintre talentueux, il avait exposé plusieurs fois ses œuvres à l'église de la Combe.
J'oublie certainement d'autres disparus et vous prie de m'excuser de ne pas les mentionner, n'ayant pas eu connaissance de leur décès. A toutes les familles, à tous les proches de ces disparus, je renouvelle ou présente mes condoléances.

A- Que s'est-il donc passé pour notre association depuis un an ?

L'année 2014 fut une année riche d'évènements et d'actions, elle fut même perturbée par quelques moments que je juge regrettables, affaire du banc vert, polémique sur la restauration de la tourelle… Oublions cela, ne retenons que les faits positifs.
Parmi les faits majeurs de l'exercice, à retenir :

- Animations
  - Expositions : 3 expositions de peintures et de sculptures à l'église de la Combe, deux expositions de photos sous la halle :
    - Exposition Kees OKX et François VARRY,
    - Exposition Bernard LOUYS, Jacques MARTIN,
    - Exposition André SOURZAT, André SERAGE, Colette LAUSSAC,
    - Expos photos sous la halle… deux expositions très appréciées : « Images en souvenir, souvenirs en images » et « Photos de tournages ».

    Ces expositions sont toujours appréciées du public. A ces occasions, nous avons compté près de 1600 visiteurs l'église de La Combe.
  - Concerts : 4 concerts :
    - 9ème mini festival de jazz avec deux concerts, un bel hommage à Dave Brubeck et un concert de jazz traditionnel avec les Blue Serenaders. Les Concerts ont eu lieu à l'église (à cause des travaux de la salle du Marché).
    - Concert Jubilate.
    - Concert de flamenco.
    - Sans oublier le concert de Dina Bensaïd (qui revient aux châteaux très prochainement).

    Ces concerts, dans des domaines musicaux différents ont été appréciés. Le Festival de Saint-Céré et les concerts de jazz attirent le public le plus nombreux. Pour un budget engagé de plus de 5500 Euros le bilan reste déficitaire en absence de toute subvention pour 2014 (environ 10% de déficit global) :
      - Jazz 2014 : déficit de 384,22 €
      - Ensemble « Jubilate » : déficit de 56,05 €
      - Flamenco : déficit de 59,17 €
      - Pas d'engagement financier pour le concert du Festival de Saint-Céré.
  - Visites guidées :
    - Visites proposées tous les jours de mi-juillet à mi-septembre (Journées Européennes du Patrimoine), au départ de la halle Jean Lalé. 3 guides ont assuré les visites : Jean Bouyssou, Jean et Marie-Claude Pécouyoul. Merci à Jean et Marie-Claude pour leur investissement d'année en année.
    - 10 groupes, soit un peu moins de 250 personnes ont été accueillis en 2014 pour une visite « à la carte ». Cela représente une recette de 581 € (le prix de base est de 3 € / personne, montant négociable…) et permet nombre de ventes d'ouvrages divers.
  - Journées Européennes du Patrimoine 2014.
    - La Combe : environ 250 visiteurs comptabilisés ;
    - Halle Jean Lalé : Exposition « Images en souvenir, souvenirs en images » et présentation de l'exposition consacrée à l'église de Saint- Genest sous la halle pour sensibiliser les visiteurs à cet édifice un peu délaissé.

Près de 900 visiteurs ont été comptabilisés parmi lesquels une cinquantaine ont suivi l'une des 5 visites commentées qui ont été assurées (par Jean et Marie-Claude Pécouyoul et par votre serviteur).

- Saint-Genest : l'église était ouverte au public mais nous n'avons pu y assurer de présence, donc pas de chiffres de fréquentation.

Les ventes et libéralités à l'occasion des J.E.P. ont permis de réaliser près de 200 Euros de recettes.

- Participation à la journée Brocante et plantes (8 mai 2014).
  Pour la troisième fois nous avons participé à cette journée organisée par le Foyer Rural. C'est une bonne façon de rencontrer les visiteurs et de faire connaître notre association.

- **Eglise de la Combe :**
  En 2014, nous avons payé **17004 Euros** à la commune en règlement de notre part des travaux
  Comme nous vous l'avons déjà annoncé, l'arrêté de subvention du Ministère de la Culture a été notifié le 17/12/2013 pour des travaux à hauteur de 755 000€ HT (montant actualisé des tranches engagées en 2008).
  M. Stefan Manciulescu, ACMH, a été désigné maître d'œuvre. Il a établi les dossiers de projet pour l'appel d'offres qui a été lancé début 2015.
  En 2014, le Conseil Général de la Corrèze a réduit son taux de subvention ramené à 10% au lieu de 20%. Nous aurons donc à trouver le financement des 10% supplémentaires ! Cela représente un engagement de près de 235 000 €. La subvention de la Fondation du Patrimoine viendra fort heureusement en déduction de cette somme.
  Les travaux concerneront la restauration du bâti, de la charpente et de la couverture, les huisseries, la création d'un plafond, le pavage, la restauration des décors peints, l'installation électrique et la mise en place de vitraux de Madame DURT-MORIMOTO.

  - Appel au Mécénat populaire
    L'appel au mécénat populaire a été lancé le 12 novembre 2009. Le projet a obtenu en novembre 2011 le 3ème prix national (chèque de 2000 € remis à Jean-Claude Raynal à l'occasion du salon des Maires à Paris).
    L'objectif de cette campagne était de réaliser 36 000€ de collecte avec 180 donateurs. La collecte à ce jour est de près de 63 500 € pour 206 dons. L'objectif est largement dépassé mais la mobilisation doit continuer !
    Un premier abondement de 20 000€ a été voté par la Fondation du Patrimoine fin 2011. Il a été suivi d'un deuxième de 10 000 Euros en juin 2014. Compte tenu de l'abondement attendu (de 1€ pour 1€ de collecte), on peut estimer que la Fondation du Patrimoine apportera à terme plus de 100 000€ au projet.
    Je souligne que depuis le lancement, notre association a versé à la souscription de mécénat populaire plus de24 000€ sur ses fonds propres et reversé un peu plus de 1500€ de dons.
    L'appel aux dons continuera bien entendu jusqu'à la fin des travaux.

- **Restauration de l'édifice dénommé « la Tourelle » :**
  L'édifice avait connu une restauration de fortune en 1976 mais menaçait ruine depuis plusieurs années. Le propriétaire ne souhaitant pas s'en déposséder, un bail emphytéotique de 30 ans a été signé au profit des Amis de Curemonte jusqu'au 31 décembre 2043. Ce bail ne coûte rien à l'association et lui confère pour 30 ans tous les droits et prérogatives de propriétaire.
  Les travaux ont été réalisés en novembre 2014 par l'entreprise "BM Couverture" de M. Bonneval à Bétaille (Lot). Leur coût est de 15255,29 Euros TTC. Ils sont entièrement financés par les Amis de Curemonte sans aucune subvention. Il faut toutefois noter qu'à l'appel de l'association trente trois donateurs de Curemonte ou d'ailleurs ont décidé de faire un don pour ces travaux. Je leur redis un très chaleureux Merci.

- **Communication, newsletter et site Web**.
    - Newsletter :

Lancement en 2005, parution actuellement tous les 3 mois, 50 numéros ont été publiés depuis l'origine et 4 ont été diffusés depuis l'AG de 2014, les newsletters N° 47, 48, 49, 50. Belle performance !
Diffusion par courriel à plus de 170 destinataires. La parution est trimestrielle depuis fin octobre 2012. Je renouvelle mon appel à toutes les bonnes volontés pour proposer des contributions.

    - Site Web :

Deux webmestres, Jean-Jacques Leriche et Fabien Ferrandez, font vivre le site très visité (par 40 à plus de 100 visiteurs/jour).
Une revue totale et l'actualisation du site Web ont été engagées par Jean-Jacques Leriche en 2014 et se poursuivront en 2015.
Jean-Jacques Leriche précise que le site est très fréquenté : pas moins de 1350 visites en juillet 2015. Le site a été enrichi cette année.
Tous les documents adressés aux membres de l'association et toutes les « newsletters » sont consultables en ligne dans l'espace-adhérents (accès réservé aux adhérents avec un mot de passe communiqué sur simple demande).
Les informations concernant les spectacles et concerts notamment les concerts de Jazz proposés par l'Association y figurent.

    - TV, radio et Presse écrite

Nous entretenons toujours de bonnes relations avec les différents media, radios locales (Radio Vicomté), presse locale (La Vie Corrézienne et la Montagne) qui relaient (plus ou moins bien…) nos actions. Nous avons toutefois déploré en 2014 le peu de place accordée voire l'absence de Curemonte dans plusieurs émissions TV sur la Corrèze.

2- <u>Compte-rendu financier</u>

Présenté par Anne Duport, notre dévouée secrétaire Trésorière depuis 2012.

En introduction à son propos, Anne Duport rappelle que :

- L'AG 2013 portait sur la période du 1/08/2012 au 31/07/2013 sans vote
- L'AG 2014 portait sur la période du 1/08/2012 au 31/12/2013
- L'AG 2015 porte sur la période du 1/01/2014 au 31/12/2014 puisque nous avons pris la décision de fixer les dates d'arrêté de comptes à l'année civile.

Le déficit de l'exercice 2014 est de 30 000 €.

L'Association vit modestement et ce ne sont pas les frais de fonctionnement qui grèvent le budget. En effet l'important effort d'investissement consenti par l'Association au cours de l'exercice 2014 explique aisément ce résultat. Il ne met pourtant aucunement en péril la vie de l'Association car nous disposons d'un montant total de ressources disponibles de 72 000 € dont plus de 60 000 € de titres. Je développerai donc les investissements, puis les dépenses courantes avant d'aborder nos ressources qui se composent des cotisations, des subventions et des ventes de divers ouvrages.

Les différents postes d'investissement sont les suivants:

Le règlement des travaux de fouilles préalables à la restauration de l'Eglise de St Hilaire de La Combe pour	17 000 €
La restauration de la Tourelle pour près de	16 000 €
La réédition de 2000 exemplaires du guide pour	1 500 €

Enfin les versements à la Fondation du patrimoine pour 4 000 €

Ce qui représente un total de plus de 38 000 €.

➤ **Les dépenses courantes**

Les frais de fonctionnement représentent pour l'année un montant de 2 600 €

Parmi ces dépenses, l'Association verse diverses cotisations : Fondation du Patrimoine (500 €), Agence de Valorisation Economique et Culturelle (AVEC Limousin) (26€), Offices de Tourisme, Radio Vicomté… qui lui permettent de bénéficier de certains services.

Les animations (4700 €) représentent également une source de dépenses qu'il convient d'examiner. Le poste important est le festival de Jazz annuel qui s'équilibre à peu près, les droits SACEM étant toujours très importants.

Les publications (1 900 €), guide de visite du village, posters et cartes postales pour l'essentiel.

➤ **Les produits :**

Anne Duport insiste sur différents produits que propose l'Association et qui marchent très bien :

- Le guide de visite du village « Curemonte, village du midi corrézien » édité à 3000 exemplaires est en voie d'épuisement ; il a été réédité en 2014 à 2000 exemplaires.
- De surcroît sa version anglaise a été rédigée cette année par Jean-Pierre et Suzie LALE que nous remercions vivement et nous venons de l'éditer à 1000 exemplaires ; cette version est déjà demandée par les Offices de tourisme;
- Le DVD et Blue RAY
- Les visites guidées de groupe sur réservation qui permettent précisément de vendre des ouvrages.
- Les ventes d'ouvrages divers sont également une source de rentrées importantes (livres, DVD, cartes postales, photos…) puisqu'ils représentent près de 18% de nos recettes.

- **Les cotisations :**

Elles s'élèvent pour l'exercice 2014 à 4 115 €, hors dons pour La Tourelle qui s'élèvent à 2 295€.

Nous avons enregistré 125 versements, ce qui représente une moyenne de 33 € par versement.

Nous constatons depuis plusieurs années une baisse du nombre de cotisations et de leur montant moyen. Le nombre d'adhérents s'établit aujourd'hui à environ 180.

Il convient cependant de relativiser cette baisse constatée car depuis l'appel au mécénat populaire, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, pour la restauration de l'Eglise Saint Hilaire de La Combe, beaucoup de donateurs se sont mobilisés. Pour l'exercice 2014 c'est 33 versements (en dehors des 4 000 € que nous avons nous-mêmes versés) représentant 8 422 € qui ont été effectués. Au total, c'est plus de 100 000 € que la Fondation du Patrimoine devrait apporter à terme à la restauration.

Nous engagerons rapidement une relance envers les adhérents qui nous ont un peu oubliés.

- **Subventions :**

Les subventions sont en baisse nette en 2014 ; seule la commune de Curemonte nous a octroyé une subvention de 200 € qui n'a pas varié et dont nous remercions Madame le Maire.

- **Dons et libéralités :**

En revanche, nous recevons des dons et libéralités dont le montant est en nette hausse : troncs dans les 2 églises (près de 523 €), les visites guidées et de groupe (757 €).

3- - Actualité, informations diverses, propositions.

➤ **Banc vert et autres bancs…**

Nous ne reviendrons pas sur ce triste épisode de l'année passée. Nous avons acheté 4 bancs « verts !... » et les avons installés d'une part à la table d'orientation et d'autre part à La Tourelle.

➤ **Dons.**

Le Christ offert par la famille Bordes de Vayrac sera installé dès que possible dans la vitrine de l'Eglise Saint Barthélémy.
Jean-Claude Escaravage a offert une Statue de la « Vierge aux orphelins » et un fer à hosties qui ont été remis à Madame le Maire. Vous pouvez voir cette statue et le fer à hosties exposés dans le chœur de l'Eglise. L'installation définitive sera étudiée en relation avec la conservation départementale des objets mobiliers.

➤ **Evolution des visites guidées.**

Compte-tenu du retour d'expérience et des difficultés à assurer une disponibilité quotidienne pendant l'été, nous envisageons une évolution pour 2016.

- Développer les visites de groupes proposées toute l'année ;
- Revoir et adapter la proposition de visites proposées quotidiennement pendant l'été.

➤ **Autre information :**

Nous avons déposé auprès du Conseil Départemental deux dossiers pour :

- le Prix du Patrimoine d'une part : restauration d'un élément du Patrimoine au titre de la restauration de la Tourelle, il est doublement doté : 1 500€ pour le 1er prix et 1 000€ pour le 2nd prix ;
- le Prix de la Persévérance d'autre part, doté de 1 000€ ;

Nous avons bon espoir que notre persévérance depuis 46 ans sera récompensée !
Le Conseil départemental devrait se prononcer en septembre prochain.

4- - Perspectives et projets

- 2015, 2016 … nous resterons dans la continuité de l'exercice écoulé et des précédents.
- Restauration de l'église de La Combe.

Début des travaux en septembre prochain : Nous avons prévu une manifestation pour marquer le démarrage des travaux. A cette occasion, l'appel au mécénat populaire sera relancé par la Fondation du patrimoine et nous recevrons le chèque de 7 000 € que le Crédit Agricole Centre France a décidé de nous attribuer (affecté à l'installation des vitraux).
La date envisagée est le samedi 19 septembre (JEP).
Ce projet est depuis dix ans au cœur de nos préoccupations. C'est pour nous une grande satisfaction de le voir enfin se concrétiser et j'ai hâte d'en voir l'aboutissement dans quelques mois.

- Restauration de la Tourelle :

Poursuite de l'aménagement du terrain et de l'édifice : installation des bancs, mise en place des huisseries et aménagement intérieur. C'est une réalisation que nous avons intégralement supportée. Je remercie les 28 donateurs qui ont permis de collecter près de 3 000 €.

- Animations.
  - Expositions :
    Sous la halle Jean Lalé, rien à la Combe avant la fin des travaux…
    Réorganisation, sécurisation des vitrines des deux églises, installation de nouvelles pièces.
  - Colloque historique 2015 : en octobre le 3 ou le 10.
  - Concerts : Trois manifestations sont prévues :
    Jazz le week-end suivant le 1er mai,

Concert en partenariat avec le Festival de Saint-Céré et du Haut Quercy ;
Concert classique entre le 20 juillet et le 20 août.

- Visites guidées :

Poursuite des visites proposées entre mi-juillet et mi-septembre mais uniquement sur inscription préalable, développement des visites de groupes « à la carte » toute l'année.

Poursuite de la participation aux Journées Européennes du Patrimoine

Proposition de visites en Anglais… (Jean-Pierre Lalé).

○ Communication, promotion :

- Internet : Dans la mesure du possible et selon la disponibilité des webmestres, poursuite de la révision-actualisation des pages du site.
- Matérialisation du 45ème parallèle : pose d'une plaque ardoise gravée.
- édifices marquants de Curemonte : réalisation et mise en place de la signalétique après conclusion des démarches vers les propriétaires d'édifices publics et privés et en fonction de nos finances.
-

○ Vie de l'association : Je souhaite bien évidemment une association présente et visible dans la vie du village et au service de son patrimoine, en synergie avec les différents partenaires. J'espère surtout que le sens profond de notre engagement sera bien compris de tous. Nous sommes et nous resterons au service de Curemonte et de son patrimoine.

5- Votes.

○ Cotisations, 3 niveaux :

- Titulaire 15€,
- Actif 30€,
- Bienfaiteur 50€ et plus.

➤ **Décision : les 3 niveaux de cotisations sont approuvés à l'unanimité**

○ Compte-rendu d'activité :

➤ **Décision : le compte-rendu d'activité est approuvé à l'unanimité.**

○ Compte rendu financier :

➤ **Décision : le compte-rendu financier est approuvé à l'unanimité.**

○ Actualisation des statuts (les statuts modifiés et votés, figurent en annexe au présent Compte-rendu) :

Avant de donner lecture intégrale du projet présenté, le Président précise les trois points sur lesquels porte le vote demandé à l'Assemblée :

- L'existence du Conseil d'Administration qui ne figure pas dans les statuts d'origine,
- La précision du nombre d'administrateurs qui se situe entre 6 et 12,
- Les dates d'exercice que l'Assemblée générale a modifiées en 2013 pour les fixer à la période du du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le Président indique que ces statuts ont été initialement publiés au Journal Officiel du 1er novembre 1969 et qu'il s'agit aujourd'hui d'une mise en conformité avec les évolutions constatées dans la pratique de l'Association.

➤ **Décision : à l'article 7, il est rajouté « *et toutes collectivités territoriales* ».**

Il est ensuite procédé au vote :

Contre : une voix (cet adhérent aurait souhaité communication préalable du texte actualisé et proposé au vote).

Abstention : pas d'abstention.

➤ **Décision : les statuts modifiés sont adoptés à la majorité**

- Renouvellement du CA :

Le Président nomme les 9 candidats au Conseil d'Administration :

Jean BOUYSSOU
Christian CHAPOULIE
Anne DUPORT
Fabien FERRANDEZ
Joseph FRYDENZON
Nelly GERMANE
Jean-Pierre LALE
Jean-Jacques LERICHE
François-Xavier MARIT

Les Membres d'honneur du CA ne sont pas concernés par le vote de l'Assemblée :

Mireille LALE, présidente d'honneur,
Jean MARIT, membre d'honneur du CA.

Il est ensuite procédé au vote :

Abstention : pas d'abstention.

Contre : une voix (cet adhérent considère que la procédure n'est pas démocratique).

M. Misrahï souhaite être membre du Conseil d'Administration mais n'est devenu adhérent qu'à l'issue de l'Assemblée Générale.

- **Décision : les candidats sont élus à la majorité**

- ***Questions et discussion générale.***

- A Mme le Maire :
  - Travaux à l'Eglise de La Combe

Madame le Maire indique que les marchés ont été notifiés, les travaux commenceront au 15 septembre 2015 pour une durée prévisionnelle d'un an.

Fin de la séance à 12 heures.

Le conseil d'administration nouvellement élu s'est réuni à 13h pour procéder à l'élection du Bureau.

Composition du Bureau :

Président :	Jean BOUYSSOU	Membres :	Christian CHAPOULIE
Vice-président :	Jean-Jacques LERICHE		Fabien FERRANDEZ
Secrétaire-Trésorière :	Anne DUPORT		Joseph FRYDENZON
Présidente d'honneur :	Mireille LALÉ		Nelly GERMANE
			Jean-Pierre LALE
Membre d'honneur :	Jean MARIT		François-Xavier MARIT

Comptes 2014

BILAN COMPTES 2014 47 ème assemblée générale, le 2 août 2015

Exercice 2014 (du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014)

DEPENSES					RECETTES				
Frais de fonctionnement				2 671,28 €	Recettes ordinaires				8 109,55 €
5,78%	Electricité (La Combe)	138,49			52,11%	Cotisations		4 115,00	
	Frais de déplacement	0,00				Subventions		200,00	
	Frais postaux	305,21				Dons Tourelle		2 295,00	
	Frais bancaires								
	Mobilier, Fournitures de bureau	932,86					Troncs	522,92	
	Communication/Promotion touristique	451,20					Libéralités	176,00	
	Frais de réception	140,42					Visites de groupes	581,00	
	Adhésions /cotisations	426,85							
						Intérêts financiers		219,63	
	Impôts	0,00							
	Internet	86,11							
	Assurances	190,14							
Animations				4 744,53 €	Animations				4 693,00 €
10,26%	Concerts		4 443,28		30,16%	Concerts		4 263,00 €	
	JAZZ année 2014	2 720,42				JAZZ 2014		3 558,00	
	Location piano jazz	416,00				Concert Flamenco		645,00	
	Concert Flamenco	500,00				Concert Jubilate		60,00	
	Concert Jubilate	116,05							
	SACEM droits sur concerts	616,66							
	Publicité (affiches , flyers)	74,15							
	Expositions		301,25			Expositions		430,00 €	
	Expositions 2014	220,50				% sur ventes		430,00	
	Frais de réception	30,00							
EGLISE DE LA COMBE				21 004,00 €	EGLISE LA COMBE				
	Contribution au mécénat populaire	4 000,00			0,00%	Mécénat populaire			0,00 €
	Réglement à la Commune quote-part travaux 2010 pour La Combe	17 004,00							
						Produit des ventes de livres, brochures, DVD et tableaux			2 760,00 €
TOURELLE				15 931,11 €	17,73%				
	Frais de notaire	675,82			1	Actes du colloque		20,00	
	Maçonnerie,charpente, couverture	15 255,29			12	Livres CUREMONTE II		240,00	
						Cartes postales, photos,posters		115,00	
					0	Livres Itinéraires Corrèze			
					245	Guides "Curemonte, village..."		1 225,00	
Publications				1 876,40 €	35	DVD et Blue Ray		566,00	
	Guide (réimpression)	1 530,00			0	Lemouzi			
	Posters et cartes postales	265,65			21	Livre Colette de Jouvenel		354,00	
	Achat livres C. de Jouvenel	80,75			0	Livre Colette Laussac			
						ventes de tableaux		240,00	
	TOTAL DEPENSES			46 227,32 €		TOTAL RECETTES			15 562,55 €

	RESULTAT		-30 664,77 €
	RESSOURCES DISPONIBLES		
au31/12/14	Titres		60 066,40 €
	Comptes bancaires		10 869,87 €
au 31/12/14	Cte sur livret		223,36 €
	Livret A		6 905,73 €
au 31/12/14	Cte courant CRCA		1 660,48 €
	Cte CCP		2 080,30 €
	Espèces caisse		1 086,98 €
au 31/12/14	TOTAL RESSOURCES		72 023,25 €
au 31/07/13	TOTAL RESSOURCES	rappel	103 694,26 €

L'assemblée Générale est suivie, sous la halle Jean Lalé, par la remise à Jean BOUYSSOU de la médaille de bronze du tourisme. Cette médaille lui a été attribuée par décret ministériel du 4 février 2015. Elle lui est remise par Mme Marie-Claude PECOUYOUL, Maire de Curemonte.

Discours de Jean-Jacques LERICHE, Vice-président des Amis de Curemonte.

Jean a obtenu, par un arrêté du 4 février 2015, signé de Monsieur Matthias FEKL, secrétaire d'état chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des français de l'étranger, la médaille de bronze du tourisme, une distinction qui honore les acteurs du tourisme.

La médaille du tourisme est destinée à récompenser les personnes qui, par leur contribution bénévole ou leur valeur professionnelle, ainsi que par la durée et la qualité des services rendus, ont efficacement contribué au développement du tourisme et des activités qui s'y rattachent, soit par leur activité professionnelle en France et à l'étranger, soit par leur action au service des associations et organisations spécialisées en ce domaine.

Créée par décret du 21 septembre 1989, la médaille du tourisme comprend trois échelons : le bronze, l'argent, et l'or. Les nominations sont établies chaque année, au 1er janvier et au 14 juillet, par arrêté du ministre chargé du tourisme.

Toute personne dont l'investissement professionnel ou bénévole a été particulièrement remarqué pour sa participation active au développement du tourisme direct ou induit, par un acteur reconnu du secteur, est susceptible d'être proposée à l'attribution de la médaille du tourisme.

Pour obtenir la médaille de bronze, il faut être âgé de trente ans au moins, jouir de ses droits civils et justifier d'un minimum de douze ans de services rendus à la cause du tourisme.

Nul ne peut recevoir la médaille du tourisme à un échelon plus élevé s'il n'a reçu la médaille de l'échelon précédent depuis au moins cinq ans, sauf exception.

Cela explique que Jean n'ait pas obtenu l'or directement.

Cette médaille est-elle méritée ?

Jean entre dans l'association dès 1972, donc peu de temps après sa création. Membre du conseil d'administration puis vice-président de Monsieur LALÉ, c'est tout naturellement qu'il lui succède en 2005, après son décès. Plus de 40 ans au service de l'association, 10 ans de présidence.

Jean poursuit l'action de Mr LALÉ, en entreprenant le lourd dossier de restauration de la chapelle de La Combe, fidèle à sa promesse qu'il a d'ailleurs rappelée dans un vibrant hommage à Mr LALÉ le 1er juillet 2005. 10 ans de persévérance récompensés par la concrétisation du chantier en septembre.

Cette médaille est-elle méritée ?

Jean travaille dans toutes les directions :

Très vite, il souhaite améliorer la communication de l'association, d'abord à destination des adhérents, grâce à la newsletter, mais aussi au service des visiteurs au travers de panneaux d'informations, de visites guidées quotidiennes, du fascicule « Curemonte, village du midi corrézien, du site Internet qu'il relance et veut voir se moderniser, s'actualiser. Il modernise aussi la communication en interne, en imposant le travail sur fichiers partagés en ligne, sur un espace numérique de travail dédié et sécurisé.

Cette médaille est-elle méritée ?

En peu de temps, il connaît tous les acteurs locaux du tourisme et de la culture et les sollicite sans relâche. Il obtient des partenariats, des mécénats, il est sollicité dans la presse, jusqu'à Paris sur France-Inter au micro de Philippe BERTRAND pour ses célèbres « carnets de campagne ».

Il crée et pérennise un mini festival de Jazz qui joue maintenant à guichet fermé.

Il modernise les supports pour les expositions.

Il intervient, force de proposition : la tourelle menace ruine ? Il obtient un bail emphytéotique, organise et supervise sa restauration.

Cette médaille est-elle méritée ?

Je pourrais poursuivre ainsi, mais je m'arrête là.

Merci Jean et félicitations. Au nom du conseil d'administration et pour marquer cet événement, Anne va te remettre un petit présent, témoignage de notre gratitude.

Réponse de Jean BOUYSSOU.

Madame le Maire, Monsieur le président de la Communauté de Communes, Monsieur le délégué régional de la Fondation du Patrimoine, Monsieur le président de l'Office de Tourisme, mon cher vice-président Jean-Jacques, Mesdames, Messieurs.

Un grand Merci à vous tous.

La vie réserve souvent des surprises, bonnes ou moins bonnes à vrai dire…

J'ai eu entre autres ces derniers mois quelques bonnes surprises, des mauvaises aussi mais ce n'est pas le propos du jour :

- *La première surprise quand j'ai été convoqué à la sous-préfecture de Brive pour constituer un dossier relatif à l'attribution de la médaille du Tourisme pour laquelle j'étais proposé…*
- *La deuxième surprise quand plusieurs proches ou connaissances m'ont appelé au début de l'année 2015 pour me féliciter de l'attribution de cette médaille…*
- *La troisième surprise il y a quelques jours, quand j'ai appris qu'à l'issue de l'AG 2015 des Amis de Curemonte, Marie-Claude Pécouyoul, Maire de Curemonte me remettrait cette médaille.*
- *La quatrième surprise quand, ce matin, j'ai vu arriver Jean-Jacques dont je n'attendais pas la venue ni encore moins le propos élogieux que vous venez d'entendre.*

Je ne suis pas particulièrement attaché à ce type de distinction mais j'avoue que je suis très honoré de cette nomination. Je vois là la reconnaissance de l'action que je mène depuis longtemps, quarante ans, au sein des Amis de Curemonte et plus particulièrement depuis 10 ans que j'en suis président.

Depuis 46 ans, vous le savez, les Amis de Curemonte sont au service de Curemonte et de son Patrimoine. Et je voudrais dire ici en effet que défendre et promouvoir le Patrimoine est une des composantes fondamentales du Tourisme. Le Patrimoine a besoin du tourisme et le tourisme a besoin du Patrimoine. On pourrait même parler de symbiose car le tourisme se nourrit, entre autres, du Patrimoine et le Patrimoine trouve une partie de ses ressources dans l'économie touristique.

Dans un très bel article publié en 1968 dans l'Aurore et intitulé « plaidoyer pour un petit village *», notre ami Jomy s'interrogeait ainsi en conclusion «* Pour redonner de la vie au pays, peut-être le tourisme, mais dans des proportions modérées… *», il terminait par «* c'était Curemonte… un village qui mourra un jour si… *» … si rien n'est fait… si le village ne prend pas son destin en main et ne parvient pas à préserver et valoriser ces atouts que sont le patrimoine local et le site… pourrait-on continuer.*

Un peu avant, en 1966, La Montagne Dimanche titrait ainsi un long article : « Seul le tourisme peut sauver la charmante cité de Curemonte *»… Victime de l'exode rural, dépourvue d'industrie… Curemonte qui fut une petite ville et au Moyen-âge une pépinière de nobles n'est plus qu'un gros bourg de soixante cinq habitants…la plupart des maisons qui possèdent un grand cachet… sont désertées… tombent en ruines ou sont à l'abandon… Il reste une seule solution, s'orienter de façon intensive vers le tourisme… Un développement touristique saurait donner à Curemonte un nouvel essor où seraient gagnants et les habitants et les visiteurs… ». C'était il y a cinquante ans !*

Cet enjeu, Jean Lalé et d'autres l'ont compris. C'est pour cela qu'ils ont créé notre association en 1969 et se sont donné ce but inscrit en tête des statuts :

- *grouper toutes les personnes qui s'intéressent à l'avenir de CUREMONTE et de ses habitants, et qui souhaitent contribuer à la sauvegarde de son site et de ses richesses artistiques, ainsi qu'à son développement économique et touristique,*
- *s'efforcer, par les concours de toute nature et par tous autres moyens d'assurer cette sauvegarde et de promouvoir ce développement…*

Nous sommes presque cinquante ans plus tard et le tourisme est plus que jamais au cœur du présent et de l'avenir. En France, comme dans d'autres pays, le tourisme est un élément majeur de l'économie et rapporte

plus de 54 milliards de recettes dans l'hôtellerie, les commerces, les loisirs, les transports... Il est en forte progression et représentait, en 2014, 7,5% du PIB français, devant l'agriculture. Il génère plus de 1,3 millions d'emplois directs. Mais il est important de ne pas en oublier les bénéfices indirects : la production des services de tourisme et de loisirs nécessite en effet de nombreux composants ou « inputs » qui concernent l'ensemble de la production à la fois de l'agriculture et des Industries Agro Alimentaires, et de l'industrie y compris la production de biens d'équipement et le secteur du bâtiment et des travaux publics.
Activité majeure pour notre pays, le tourisme est porteur d'innovation et de savoir-faire. Il a été démontré que la valeur ajoutée du tourisme dans le PIB est bien supérieur à celle d'autres secteurs tels l'agriculture, les Industries Agro Alimentaires, l'énergie ou l'automobile…
Je crois donc plus que jamais à la synergie tourisme-patrimoine qui sera une composante incontournable de l'avenir de nos régions. Je continuerai à œuvrer en ce sens sans pour autant perdre de vue que la qualité de la vie doit avoir la primeur. Maitrisons le tourisme, n'en devenons pas esclaves.
Curemonte, 2 août 2015.

Annexe

STATUTS
"ASSOCIATION DES AMIS DE CUREMONTE"

Actualisation des statuts approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 2 août 2015.
Les statuts initiaux ont été publiés au journal Officiel de la République Française le 1er novembre 1969.
SIRET association : N° 382052249 00010
Association N° W191001475

ARTICLE 1er.

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901, ayant pour titre
"ASSOCIATION DES AMIS DE CUREMONTE".

ARTICLE 2. – Objet.

Cette association a pour but :

- de grouper toutes les personnes, qu'elles y résident ou non, qui s'intéressent à l'avenir de CUREMONTE et de ses habitants, et qui souhaitent contribuer à la sauvegarde de son site et de ses richesses artistiques, ainsi qu'à son développement économique et touristique,
- de s'efforcer, en recherchant les concours de toute nature susceptibles d'y aider et par tous autres moyens à sa disposition, d'assurer cette sauvegarde et de promouvoir ce développement,
- et, généralement, d'entreprendre ou de faire entreprendre toutes actions pouvant y concourir.

ARTICLE 3. - Siège social.

Le siège social est fixé à CUREMONTE, dans les locaux de la Mairie.
Il pourra être transféré par simple décision du bureau de l'association; la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

ARTICLE 4. Composition.

L'association se compose de :

- Membres d'Honneur,
- Membres Bienfaiteurs,
- Membres Actifs ou Adhérents.

ARTICLE 5. - Les Membres.

Sont Membres d'Honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisations.
Pour les Membres Bienfaiteurs et les Membres Actifs le montant des cotisations est fixé chaque année par l'assemblée générale.

ARTICLE 6. - Radiations.

La qualité de membre se perd par

- a) la démission,
- b) le décès,
- c) la radiation qui pourra être prononcée par le bureau pour non-paiement de la cotisation pendant deux années consécutives.

ARTICLE 7. - Les ressources de l'association comprennent

- le montant des cotisations,
- les subventions de l'État, de la région, des départements, des communes et de toutes collectivités territoriales, ainsi que les dons et legs susceptibles d'être faits à l'association par des tiers privés.

ARTICLE 8. – Conseil d'Administration de l'association.

Le Conseil d'administration se compose de 6 membres au minimum à 12 membres au maximum. Les membres sont élus pour trois années par l'assemblée générale. Seuls peuvent être élus au conseil d'administration les membres à jour du paiement de leur cotisation à la date de l'assemblée générale. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

ARTICLE 9. - Bureau de l'association.

L'association est dirigée par un bureau élu pour trois années par le conseil d'administration. L'élection du bureau a lieu sans délai à l'issue de l'assemblée générale de renouvellement du conseil d'administration. Les membres du bureau sont rééligibles.
Le bureau est composé de :

1° - Un Président,
2° - Un Vice-président,
3°- Un Secrétaire-Trésorier.

En cas de vacance, le bureau pourvoit provisoirement au remplacement du membre concerné parmi les membres du conseil d'administration. Il sera procédé à son remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Ses pouvoirs prendront fin à l'issue du mandat en cours.

ARTICLE 10.- Réunion du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les ans, sur convocation du président.
Le président peut réunir le Conseil d'Administration aussi souvent qu'il le juge nécessaire.
Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

ARTICLE 11 - Réunion du Bureau.

Le bureau se réunit une fois au moins tous les ans, sur convocation du président. Le président peut réunir le bureau aussi souvent qu'il le juge nécessaire et indépendamment du Conseil d'Administration.
Les décisions sont prises à la majorité des voix. La voix du président est prépondérante.

ARTICLE 12.- Exercice comptable.

Chaque exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

ARTICLE 13 - Droit de vote.

Seuls ceux qui ont la qualité de membre telle que définie à l'article 4 peuvent prendre part aux votes lors de l'assemblée générale.

ARTICLE 14 - Assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année à la date jugée la plus propice par le bureau pour réunir le plus grand nombre des membres de l'association.
Avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du Secrétaire. Les convocations sont envoyées par courrier postal ordinaire ou par courrier électronique. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.
Le Président, assisté des membres du bureau et du conseil d'administration, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.
Un secrétaire de séance est désigné en début d'assemblée générale. Il établira le compte-rendu de l'assemblée générale qui sera ensuite diffusé à l'ensemble des membres de l'association.

Le trésorier rend compte de la gestion et soumet le bilan du dernier exercice écoulé à l'approbation de l'assemblée.
Il est procédé à la date de l'assemblée générale, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement des membres du conseil d'administration sortant.
Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

ARTICLE 15. - Assemblée générale extraordinaire.

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président doit convoquer une assemblée générale extraordinaire suivant les formalités prévues à l'Article 14.

ARTICLE 16. - Règlement intérieur.

Un règlement intérieur peut être établi par le bureau, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.
Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 17. - Dissolution.

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1 er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Aides et récompenses.

Chèque de 7000 Euros remis le 10 octobre 2015 par le Crédit Agricole Centre-France pour la restauration de l'église de La Combe. Le montant sera affecté à la mise en place de vitraux de Mme Durt-Morimoto.

Prix départementaux du Patrimoine 2015 : 1er prix obtenu dans la catégorie « restauration de patrimoine privé » pour la restauration de l'édifice du petit patrimoine dit « la tourelle ».